

# **TPAS et ASFC à compter du 1er juillet 2022**

**Modalités d'ouverture**

# Bilan TPAS et ASFC à fin novembre 2021

Age d'entrée dans le TPAS	Nombre d'adhésions à un TPAS en 2021 (*)
60	284
59	722
58	1137
57	525
56	552
55	10
54	7
53	13
<b>Total général</b>	<b>3250</b>

(\*) bilan à fin novembre 2021

Nombre bénéficiaires de l'ASFC en 2021 (*)	Montant moyen de l'ASFC en €
252	26.811

(\*) bilan à fin novembre 2021

# Ouverture des TPAS à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022

- Le dispositif de temps partiel aménagé seniors est prolongé du **1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023** et conserve la distinction entre les fonctions comportant des facteurs de pénibilité, les autres fonctions, la reconnaissance de handicap et les mesures dérogatoires pour les fonctions supports.
- Cette prolongation s'accompagne des évolutions suivantes :
  - **Les âges minimum d'accès seront décalés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :**
    - **de +3 mois pour les fonctions comportant des facteurs de pénibilité,**
    - **de +6 mois pour les autres fonctions.**

# Calendrier et âges d'accès aux TPAS

- L'ouverture se fera avec un décalage de +3 ou +6 mois des âges d'accès à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

	Service actif	Sédentaires et salariés
TPAS accessibles aux personnels exerçant ou ayant exercé des fonctions comportant des facteurs de pénibilité ou pour les personnes en situation de handicap à La Poste	53 ans et 6 mois	56 ans et 6 mois
TPAS à accès dérogatoire selon accords		58 ans
TPAS accessibles aux autres personnels	55 ans	59 ans

## Prolongation de l'ASFC

- L'allocation spéciale de fin de carrière destinée en priorité aux agents fonctionnaires bénéficiaires du service actif est prolongée du **1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023**.
- Ce dispositif reste ouvert aux fonctionnaires parents de 3 enfants et aux fonctionnaires parents d'un enfant handicapé.
- Les conditions de calcul de l'ASFC pour les fonctionnaires parents de 3 enfants sont maintenues.

Nombre de trimestres manquants par rapport à la durée requise pour obtenir une pension à taux plein	Départ en retraite à 57 ans	Départ en retraite à 58 ans	Départ en retraite à 59 ans	Départ en retraite à 60 ans
12 trimestres ou plus	50 000 €	37 400 €	25 000 €	12 400 €
11 trimestres	43 750 €	32 700 €	21 800 €	10 800 €
10 trimestres	37 500 €	28 100 €	18 600 €	9 400 €
9 trimestres	31 250 €	23 400 €	15 600 €	7 700 €
8 trimestres	25 000 €	18 600 €	12 400 €	6 100 €
7 trimestres	21 800 €	16 400 €	10 800 €	5 450 €
6 trimestres	18 600 €	14 100 €	9 300 €	4 650 €
5 trimestres	15 500 €	11 700 €	7 700 €	3 700 €
1 à 4 trimestres	4 300 €	2 150 €	1 470 €	790 €